



TEOMi

Comment

utiliser les points d'apport volontaire et les abris bacs pour les déchets non valorisables (ordures ménagères résiduelles) ?



Rendez-vous au conteneur auquel votre foyer est rattaché, muni de votre badge. Le volume de votre sac de déchets ne doit pas excéder 50 litres.

1

OUVREZ LE TAMBOUR DU CONTENEUR AVEC VOTRE BADGE

- 1 - Présenter votre badge sur l'écran (contrôle d'accès) situé au centre de la borne.
- 2 - Attendez quelques secondes que le voyant soit **vert**.

DÉPOSEZ VOS DÉCHETS

Une fois le tambour ouvert, veuillez y placer votre sac.

Attention à ne pas mettre un sac poubelle supérieur à 50 litres afin de ne pas bloquer le tambour.

CE BADGE
N'EST PAS UTILE
POUR LES POINTS
D'APPORT VOLONTAIRE
DE PAPIERS
EMBALLAGES QUI
RESTENT OUVERTS
SANS CONTRÔLE
D'ACCÈS.

2

FERMEZ LE TAMBOUR

- 1 - Dès que le tambour est fermé, votre sac poubelle tombe dans le conteneur.
- 2 - Répéter les étapes pour chaque sac poubelle à jeter.



www.loireforez.fr
dechets@loireforez.fr
Numéro information déchets :
04 26 54 70 50

Loire
FORéZ
Agglo